

Numéro de dossier : 1074400053

**Unité administrative responsable**

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Objet**

Soumettre pour adoption au conseil municipal, en vertu de l'article 89 (paragraphe 3) de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel situé au 1400, boulevard René-Lévesque Est, sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Viger et Papineau et la rue Wolfe ainsi qu'un règlement modifiant le plan d'urbanisme - Site de Radio-Canada

**Extrait de la séance du 14 février 2008  
Avis du C.C.U.**

- Considérant que :** le projet répond aux préoccupations de l'arrondissement et des organismes locaux en proposant de désenclaver le site et de mieux l'intégrer à la trame urbaine du quartier Centre-Sud
- Considérant que :** le projet peut être le point de départ d'une véritable relance économique du quartier Centre-Sud ainsi que d'une stratégie communautaire appuyée par un Fonds de développement communautaire
- Considérant que :** le projet reflète les exigences de la Ville à l'égard d'un urbanisme de qualité, d'une architecture remarquable et qu'il a été élaboré à la suite de consultation avec le milieu environnant
- Considérant que :** plusieurs aspects relatifs à la définition du domaine public et à la densité ainsi que l'aménagement des grandes infrastructures routières bordant le site, restent à préciser

**Par conséquent, la proposition ayant été**

Dûment proposée et appuyée  
Et résolue unanimement

**DE RECOMMANDER :****De donner une suite favorable au projet, aux conditions suivantes :**

- Privilégier le scénario à dominante résidentielle afin de minimiser la congestion routière;
- Éliminer les deux bâtiments aux extrémités des parcs en rive des rues Wolfe et Papineau;
- Éliminer les passerelles entre les bâtiments;

- Éliminer les bâtiments privés sous les rues Beaudry et Alexandre-de-Sève afin de consolider la propriété publique en tréfonds;
- Élaborer des critères de design détaillés à intégrer au règlement;
- Élaborer un plan de gestion des déplacements orientés vers le transport collectif et le transport actif;
- Clarifier le partage des propriétés du domaine public et du domaine privé et les hypothèses de cession à la Ville.

Jocelyne Patole  
Secrétaire

**Responsable du dossier**  
Anne-Rose GORROZ  
Conseillère en aménagement  
**Tél.** : 514 872-9392

**Numéro de dossier** : 1074400053